



Notre méthode de travail et nos priorités

(Nos premiers contacts avec le Bénin datent de 2008)

- Nous sommes tous bénévoles.
- Nous travaillons et décidons avec la W.E ONG à Bassila-Kikélé.
- Nos projets prennent naissance sur place à Kikélé et la région car c'est là qu'on connaît le mieux la situation et les besoins des habitants et que l'on sait le mieux comment améliorer la qualité de vie de la population.
- Avec nos projets nous poursuivons les objectifs des ODD des Nations Unies (voir page suivante).
- Nous attachons beaucoup d'importance à une protection de l'environnement durable en ce qui concerne tous nos projets.
- Nous communiquons régulièrement par téléphone et par mails avec le Bénin, la W.E ONG et toutes les personnes et institutions concernées.
- Nous fournissons régulièrement des informations sur l'évolution de nos projets.
- Nous documentons toutes nos dépenses en présentant les factures.

Nous investissons les dons à 100% dans nos projets !

* **W.E ONG** = Waltraud Environnement Organisation Non-Gouvernementale
(Waltraud Umwelt Nicht-Regierungsorganisation, entspricht einem Verein e.V.)

** **Label DZI**

Tous vos dons sont précieux pour notre organisation et nos projets au Bénin. Nous garantissons que cet argent sert intégralement à la réalisation des projets. C'est la raison pour laquelle, pour pouvoir tenir cette promesse, nous renonçons au Label DZI. Ce label coûte très cher.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables



Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes



Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



Au service des peuples



N° VR 602, Amtsgericht St. Ingbert

du 21/02/2017

Siège social: Theresienstraße 34, D 66386 St. Ingbert

Téléphone (0049) 1708325013

Mail : hpthiel@t-online.de / walt.latz@t-online.de



N°2017/013/P-SG-STCCD-DCDI-ONG

du 19/10/2017

Siège social : Bassila. Quartier Barikini.

Téléphone (00229) 97027750- 95994199

Mail : waltraudeong@gmail.com

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre l'association PERSPEKTIVEN FÜR BENIN e.V. en Allemagne, abréviation PFB,

Theresienstraße 34, D-66386 St. Ingbert, Allemagne

Et l'association WALTRAUD ENVIRONNEMENT ONG au Bénin, abréviation W.E ONG,

Bassila, Arrondissement Bassila, Maison SOUMANOU, Quartier Barikini, Benin

Chacune représenté par le Conseil

Article 1 - OBJET ET BUT DE LA COOPÉRATION

Le but de la coopération est d'améliorer la qualité de la vie et l'éducation au Bénin (Afrique de l'Ouest) en commençant par le village de Kikélé, commune de Bassila, selon les statuts actuels des deux Associations.

Article 2 - PRINCIPE DE COOPÉRATION

Le principe de la coopération est la confiance mutuelle.

Article 3 DOMAINES DE PARTENARIAT

Les deux partenaires s'engagent à coopérer dans les domaines suivants :

- Infrastructure
- Environnement
- Education
- Social
- Culture

Article 4 – PRÉROGATIVES

1. Prérogatives de W.E ONG:

- a) W.E ONG définit les projets à réaliser dans les localités du Bénin en commençant par le village de Kikélé et en accordant une attention particulière à la propreté, l'hygiène, la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté.
- b) W.E ONG établit une liste de projets selon leur importance, élabore les projets nécessaires, détermine les coûts et communique le résultat au PFB.
- c) W.E ONG décide de commun accord avec l'association PFB des projets à réaliser d'après les suggestions de W.E ONG.
- d) W.E ONG au Bénin, comme le PFB en Allemagne, recherche des bailleurs de fonds auprès d'institutions, d'entreprises, de particuliers etc. pour le soutien financier et matériel des projets.
- e) Pour la réalisation des projets
 - W.E ONG demande les estimations de coûts et les soumet à PFB pour consultation conjointe. Après cela, W.E ONG choisit l'offre la plus durable et la plus rentable.
 - W.E ONG est responsable de la bonne mise en œuvre et de la gestion durable des projets.
 - W.E ONG informe immédiatement PFB du début et de la fin d'un projet et de tout changement nécessaire ou significatif dans le déroulement d'un projet.
 - W.E ONG gère les fonds transférés par PFB et établit un rapport de caisse pour PFB à la fin de chaque semestre.
 - W.E ONG transmet à PFB immédiatement après l'achèvement des projets / sous-projets, les factures acquittées émises par les entreprises contractantes.
 - W.E ONG envoie à PFB une documentation des projets achevés.

2. Prérogatives de l'association PFB:

- a) PFB décide de commun accord avec W.E.ONG les projets à réaliser d'après les suggestions de W.E. ONG
- b) PFB recherche des bailleurs de fonds auprès d'institutions, d'entreprises, de particuliers etc. pour le soutien financier et matériel des projets en Europe et auprès d'institutions allemandes au Bénin.
- c) Pour réaliser les projets
 - le conseil d'administration de PFB décide du financement des projets au Bénin.
 - PFB transfère les fonds nécessaires dans le compte de W.E ONG.
 - PFB finance le transport d'équipements depuis l'Europe, dans le cas de conteneurs maritimes au moins jusqu'au port de Cotonou (Bénin).

- PFB rend compte à ses sponsors de l'utilisation des fonds sur la base des factures acquittées et de la documentation.

Article 5 – RESPONSABILITES

Chacun des deux partenaires n'est responsable des dommages que dans sa zone de compétence.

Article 6 - Résiliation du contrat

Une résiliation du contrat est possible à tout moment par les deux parties. Il y a une période de préavis de 6 mois.

Les projets en cours ne peuvent être résiliés que si l'un des deux parties est en violation de l'article 2 du contrat ou s'il existe des circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de l'une ou l'autre des parties.

Article 7 - Entrée en vigueur

Le contrat ci-dessus entre en vigueur avec la signature des conseils d'administration de W.E ONG et de PFB.

Bassila, le 07 février 2018 et St. Ingbert, le 07 février 2018

Pour le Conseil d'Administration de W.E ONG

Nabiou SOUMANOU

Président

Pour le conseil d'administration de Perspektiven für Benin e.V.:

Hans Peter THIEL

Président

Waltraud LATZ

Vice-présidente



N° VR 602, Amtsgericht St. Ingbert
du 21/02/2017

Sitz: Theresienstraße 34, D 66386 St. Ingbert

Telefon (0049) 1708325013

Mail: hpthiel@t-online.de / walt.latz@t-online.de

N°2017/013/P-SG-STCCD-DCDI-ONG
du 19/10/2017

Siège social : Bassila. Quartier Barikini.

Téléphone (00229) 97027750- 95994199

Mail : waltraudeong@gmail.com

PARTNERSCHAFTSVERTRAG

**zwischen dem Verein PERSPEKTIVEN FÜR BENIN e.V. in Deutschland, abgekürzt PFB,
Theresienstraße 34, D-66386 St. Ingbert, Deutschland**

**und dem Verein WALTRAUD ENVIRONNEMENT ONG in Benin, abgekürzt W.E ONG,
Bassila, Arrondissement Bassila, Haus SOUMANOU, Quartier Barikini, Benin**

jeweils vertreten durch den Vorstand

Artikel 1 - Ziel und Zweck der Zusammenarbeit

Ziel der Zusammenarbeit ist die Verbesserung der Lebensqualität und Bildung in Benin (Westafrika), beginnend im Ort Bassila-Kikélé, gemäß den jeweils gültigen Satzungen der beiden Vereine.

Artikel 2 - Grundlage der Zusammenarbeit

Grundlage der Zusammenarbeit ist das gegenseitige Vertrauen.

Artikel 3 - Arbeitsbereiche

Die beiden Partner arbeiten in folgenden Bereichen zusammen:

- Infrastruktur
- Umwelt
- Bildung
- Soziales
- Kultur

Artikel 4 – Aufgaben der beiden Organisationen

1. Aufgaben der W.E ONG :

- a) Die W.E ONG ermittelt den Bedarf an entwicklungspolitischen Maßnahmen (Projekten) in den Lokalitäten von Benin, beginnend mit dem Dorf Kikélé unter besonderer Beachtung von Sauberkeit, Hygiene Umweltschutz und Kampf gegen die Armut.
- b) Die W.E ONG erstellt eine Reihenfolge der Projekte nach ihrer Wichtigkeit, arbeitet die notwendigen Projekte aus, ermittelt die Kosten und teilt das Ergebnis dem PFB mit.
- c) Die W.E ONG und der PFB entscheiden gemeinsam, welches Projekt aus den Vorschlägen der W.E ONG realisiert werden soll.
- d) Die W.E ONG in Benin, wie der PFB in Deutschland, sucht Sponsoren bei Institutionen, Unternehmen, Privatpersonen usw. für finanzielle und materielle Unterstützung der Projekte.
- e) Zur Realisierung der Projekte
 - fordert die W.E ONG Kostenvoranschläge an und legt sie dem PFB zur gemeinsamen Beratung vor. Danach entscheidet sich die W.E ONG für das nachhaltig kostengünstigste Angebot.
 - ist die W.E ONG verantwortlich für die ordnungsgemäße Durchführung und die nachhaltige Betreuung der Projekte.
 - teilt die W.E ONG dem PFB umgehend Beginn und Ende eines Projektes und notwendige Änderungen im Ablauf eines Projektes sofort mit.
 - verwaltet die W.E ONG die vom PFB überwiesenen finanziellen Mittel und erstellt zum Ende eines jeden Halbjahres einen Kassenbericht für den PFB.
 - übermittelt die W.E ONG dem PFB unmittelbar nach Beendigung der Projekte/Teilprojekte die von beauftragten Unternehmen ausgestellten quittierten Rechnungen.
 - übermittelt die W.E ONG dem PFB jeweils eine Dokumentation der abgeschlossenen Projekte.

2. Aufgaben des Vereins PFB:

- a) Der PFB und die W.E ONG entscheiden gemeinsam, welches Projekt aus den Projekt-Vorschlägen der W.E ONG realisiert werden soll.
- b) Der PFB sucht nach finanzieller und materieller Unterstützung bei Institutionen, Unternehmen und Privatpersonen in Europa und bei deutschen Institutionen in Benin.
- c) Zur Realisierung der Projekte
 - entscheidet der Vorstand des PFB über die Finanzierung der Projekte in Benin.
 - überweist der PFB die erforderlichen finanziellen Mittel auf das Konto der W.E ONG.

- finanziert der PFB im Falle von See-Containern den Transport der Sachmittel von Europa bis mindestens zum Hafen von Cotonou (Benin).
- legt der PFB anhand von quittierten Rechnungen und Dokumentationen bei seinen Sponsoren Rechenschaft über die verwendeten Gelder ab.

Artikel 5 - Haftung

Jeder der beiden Partner haftet nur für Schäden in den ihm ausgewiesenen Aufgabenbereich.

Artikel 6 - Kündigung des Vertrages

Eine Kündigung des Vertrages ist durch beide Parteien jederzeit möglich. Es gilt eine Kündigungsfrist von 6 Monaten. Laufende Projekte dürfen nur beendet werden, wenn einer der beiden Partner gegen Artikel 2 des Vertrages verstößt oder außergewöhnliche Umstände vorliegen, die von keinem der beiden Partner zu vertreten sind.

Artikel 6 – Inkrafttreten

Vorstehender Vertrag tritt mit der Unterzeichnung durch die Vorstände der W.E ONG und dem PFB in Kraft.

Bassila, 07. Februar 2018 und St. Ingbert, 07. Februar 2018

Für den Vorstand der W.E ONG:

Nabiou SOUMANOU
President

Für den Vorstand des Vereins „Perspektiven für Benin e.V.“:

Hans Peter THIEL
Vorsitzender

Waltraud LATZ
Stellvertretende Vorsitzende